

CHARTRE D'ENGAGEMENT, D'ÉTHIQUE ET D'APPARTENANCE À LA FFTS.

Préambule :

La Fédération Française du Tourisme et Patrimoine Souterrain (FFTS) rassemble au travers de ses 89 membres adhérents, qui la composent, la totalité des types de grottes et d'aménagement mis, en France, à la disposition du public.

En dépit de l'authentique originalité de chacun de ces sites, de nombreux points communs les rassemblent et justifient l'adhésion à la FFTS.

On note par exemple que l'essentiel de ces cavités se situe dans une large moitié sud du pays, avec toutefois un relatif regroupement dans des entités géographiquement bien individualisées.

Les types d'aménagement et d'accès sont peu nombreux. Ils peuvent être réduits à quatre, deux ou trois d'entre eux pouvant être conjugués en un même site :

- Cheminement pédestre avec ou sans escaliers
- Présence d'ascenseur ou funiculaire
- Circulation en barque
- Circulation en train.

L'ensemble des sites dispose d'une billetterie ouvrant droit à une visite clairement définie (durée, commentaire, langues etc. ...) avec pour certain le choix d'options complémentaires. Tous enfin, ont une boutique souvenir.

La taille limitant les capacités d'accueil de certains, les particularités et obligations conservatoires de certains, la proximité d'un pôle d'attraction touristique, une notoriété anciennement acquise, des objectifs commerciaux différents, des stratégies d'accueil singulières (restauration, réceptions pour des cérémonies familiales, concert, événement sportif etc.) sont autant d'éléments qui les différencient et garantissent leur identité propre.

Cette apparente diversité masque pourtant un ensemble de valeurs partagées par l'ensemble des membres de l'association et motive le besoin de formaliser ce socle commun par l'adhésion de chacun à une **charte d'éthique, pilier de l'appartenance à une même corporation.**

CHARTRE D'ENGAGEMENT ÉTHIQUE

Je soussigné représentant légal de

M'engage à :

I - Acquitter, dès l'appel par le trésorier, le montant de la cotisation annuelle votée par l'assemblée générale.

II - Garantir la régularité de la période d'ouverture annuelle annoncée.

III - Mettre à la disposition du public un personnel compétent et formé. Cela afin de concourir à l'image de marque de l'ensemble des sites de la FFTS.

En l'espèce, à offrir une présentation de qualité et accepter l'assistance d'un éventuel audit occasionnel par un organisme indépendant agréé

IV - Tout mettre en œuvre pour assurer la conservation du site.

V - Assurer la sécurité des visiteurs, dans le respect des règlements en vigueur.

VI - Communiquer au conseil d'administration les chiffres de fréquentation afin d'orienter la réflexion de tous les membres sur l'évolution du tourisme souterrain, dans son contexte national ou régional.

Dans l'esprit de transparence et de participation conforme aux fondements de la FFTS, et partager toute information ou expérience de nature à éclairer et faire progresser l'ensemble des adhérents.

VII - Renoncer à :

- l'usage de formulations publicitaires équivoques, telles que le détournement de classements pratiqués par des organismes accrédités (Ex : respecter le nombre d'étoiles attribuées par le guide Michelin, Classement aux Monuments Historiques, Sites classés, inscription au Patrimoine mondial de l'humanité, etc...)
- des qualificatifs comparatifs préjudiciables aux autres sites
- des auto-proclamations non fondées.

VIII - Mettre en avant les valeurs de la FFTS, aux fins de favoriser la dynamique de groupe de l'association ; mettre à disposition du public, au point d'accueil, l'ensemble des objets de communication réalisés et diffusés par la FFTS (dépliants, affiches et tout autre).

IX - Maintenir sur notre site internet un lien avec le site FFTS. Animer (partager et liker) sur les réseaux sociaux. Faire apparaître le logo FFTS sur les principaux dépliants d'appel de la grotte diffusés sur papier.

X - Dans le respect des contraintes techniques ou obligations conservatoires du site, participer aux actions communes de l'association.

XI - Participer et soutenir le partage d'expérience en participant à des observatoires, des enquêtes, en partageant les recherches scientifiques, en faisant découvrir sa cavité aux membres de la FFTS (Carte Pass' FFTS) etc....

XII - Participer pleinement à la vie de l'association par une présence (ou une représentation systématique) à l'Assemblée Générale et à toute manifestation organisée par la FFTS.

Fait à

Le

L'adhérent

Le président de la FFTS

Guilhem Cledelel

Cachet du site

